



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 02729

Numéro SIREN : 750 907 495

Nom ou dénomination : 5EME DROITE

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2016 sous le numéro de dépôt 26840

12B 2729

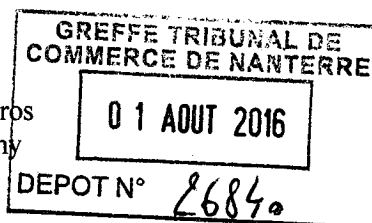
SEME DROITE

Société par actions simplifiée au capital de 14.260 euros

Siège social : 13, rue du Docteur Roux - 92110 Clichy

RCS Nanterre 750 907 495

(la « Société »)



**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 25 JUILLET 2016**

LES SOUSSIGNES :

- 1) **Monsieur Thomas COUTEAU**, demeurant 13, rue Docteur Emile Roux – 92110 Clichy, né le 10 novembre 1969 à Neuilly sur Seine (92), de nationalité française,
- 2) **Monsieur Edouard DUPLESSIS de POUZILHAC**, demeurant 67, rue de Grenelle – 75007 Paris, né le 25 avril 1970 à Paris (16), de nationalité française,
- 3) **Madame Aurélie de VILLENEUVE**, demeurant 14, rue de Lille – 75007 Paris, née le 3 juillet 1973 à Paris (75016), de nationalité française,
- 4) **Madame Sarah BASTIEN**, demeurant 1, rue de Normandie – 75003 Paris, née le 26 avril 1983 au Mans (72), de nationalité française,
- 5) **Monsieur Arno PONS**, demeurant 61, rue du Mont Cenis – 75008 Paris, né le 16 août 1977 à Nevers (58), de nationalité française,

propriétaires de l'intégralité des 14.260 actions de la Société et agissant ainsi en qualité de seuls associés de la Société (les « **Associés** »),

ont pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant relevant de leur compétence, selon les modalités prévues par l'article 18 des statuts de la Société, savoir :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport du Président de la Société,
- Réduction du capital social d'un montant nominal de 10.696 euros par voie de rachat d'actions de la Société,
- Modifications corrélatives des statuts de la Société,
- Questions diverses,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Les Associés déclarent que l'ensemble des documents et renseignements nécessaires à leur bonne information avant de statuer sur les décisions qui vont suivre leur ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société.

Handwritten signatures and initials: '77', 'Av.', 'SB'.

PREMIERE DECISION

(Réduction du capital social d'un montant nominal de 10.696 euros par voie de rachat d'actions)

Les Associés, statuant à l'unanimité,

connaissance prise du rapport du Président,

décident de réduire le capital social d'un montant nominal de 10.696 euros, pour le ramener de 14.260 euros à 3.564 euros, par voie de rachat de 10.696 actions ordinaires appartenant à l'ensemble des associés, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, pour un prix global de 519.825,60 euros (soit un prix unitaire de 48,60 euros par action), sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme unitaire de 10.000 euros,

décident que dans les cas où la réduction de capital ne correspond pas à un nombre entier d'actions, les associés concernés obtiendront le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'un versement égal au produit de la fraction d'action formant rompu, par la valeur de l'action,

décident que le remboursement de la somme de 48,60 euros par action sera effectué par remise de chèque ou virement bancaire, sur le compte de chacun des associés de la Société,

confèrent tous pouvoirs au Président de la Société pour constater, le cas échéant, la réalisation de la condition suspensive dont est assortie cette décision de réduction du capital et la réalisation définitive de celle-ci, ainsi que pour procéder matériellement au rachat des parts des associés concernés, sans que le rachat ne donne lieu à un acte distinct de celui constatant la réalisation définitive de la réduction de capital.

DEUXIEME DECISION

(Modifications corrélatives des statuts de la Société)

Les Associés, statuant à l'unanimité,

connaissance prise du rapport du Président,

décident en conséquence de la décision qui précède, et sous condition de sa réalisation, de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts de la Société.

Il est ajouté à la fin de l'article 6 « APPORTS » des statuts de la Société, l'alinéa suivant :

« Article 6 – APPORTS

[...]

Aux termes des décisions unanimes des associés de la Société en date du 25 juillet 2016, le capital social a été réduit de 10.696 euros pour être ramené à 3.564 euros, par rachat et annulation de 10.696 actions ordinaires. ».

L'article 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts de la Société est désormais rédigé comme suit :

« Article 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à trois mille cinq cent soixante-quatre (3.564) euros.

M AV. SB

Il est divisé en trois mille cinq cent soixante-quatre (3.564) actions de même catégorie de 1 euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées. ».

Les Associés,

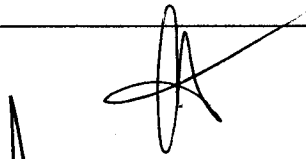
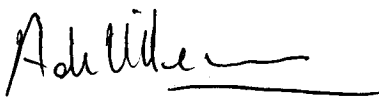
confèrent tous pouvoirs au Président de la Société pour constater, le cas échéant, le caractère définitif de ces modifications.

TROISIEME DECISION
(Pouvoirs pour l'accomplissement les formalités)

Les Associés, statuant à l'unanimité,

délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Fait à Paris,
Le 25 juillet 2016,
En six (6) exemplaires originaux.

M. Thomas COUTEAU	
M. Edouard DUPLESSIS de POUZILHAC	
Mme Aurélie de VILLENEUVE	
Mme Sarah BASTIEN	
M. Arno PONS	